21777 - Le statut de la vitamine D3 constitué de dérivées animales

question

Nous est il permis de boire du lait ou des produits laitiers disponibles en Amérique et enrichis de la vitamine D3.Nous entendons que cette vitamine est constituée de dérivées animales comme la peau du porc ou son cerveau et le foie du poisson et la peau du mouton et que ces ingrédients sont ajoutés après le traitement (des éléments de base)?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Vous devez vérifier la nature des aliments que vous consommez. Car tout corps nourris d'une matière interdite mérite d'être jeté en enfer. Vérifiez bien si l'on ajoute au lait et aux autres denrées une matière interdite par Allah. Si vous en êtes sûr, il ne vous est pas permis de les consommer. S'agissant du foie du poisson, sa consommation est licite, même si le poisson est pris mort. La peau d'un mouton égorgé correctement est aussi consommable pour le musulman.